

**Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil
relatif
à la prévention et la lutte contre l'illettrisme**

(Du 7 juillet 2014)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

RESUME

En Suisse, 800.000 personnes éprouvent des difficultés à utiliser l'écrit dans la vie de tous les jours.

Les causes de l'illettrisme relèvent de multiples facteurs: échec scolaire, mauvaise intégration sociale et professionnelle ou encore érosion des compétences par manque de pratique. Il n'existe donc pas un remède unique pour améliorer la situation, mais un faisceau de solutions à mettre à disposition tout au long de la vie des personnes rencontrant des limites face à l'écrit.

Le 27 mai 2008, le Grand Conseil a affirmé sa volonté de lutter contre l'illettrisme en acceptant le rapport 08.017 "Prévention contre l'illettrisme": l'engagement d'un chargé de mission pour l'enseignement de la lecture, l'augmentation des périodes d'enseignement de la lecture ou le soutien financier à l'association Lire et Écrire sont des exemples de mesures gagnantes qui ont participé à améliorer la situation.

En réponse au postulat 08.164 "Actions de prévention contre l'illettrisme", déposé à la suite du rapport 08.017, un état des lieux des actions favorisant l'accès à l'écrit a été réalisé. Celui-ci met en évidence que les collectivités publiques prennent conscience de cette problématique et intègrent de plus en plus de mesures favorisant l'accès à l'écrit dans les missions qui leur sont confiées.

Le Conseil d'Etat poursuit son engagement dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme en valorisant la prise en compte de cette problématique dans les projets d'envergure liés à la formation et à l'intégration.

1. INTRODUCTION

Il est difficile de prendre la mesure réelle de ce phénomène lorsque l'écriture et la lecture se pratiquent naturellement. Le témoignage ci-après rend perceptibles le vécu et le quotidien des personnes illettrées:

"Durant ma jeunesse, j'ai eu des ennuis de santé, alors je n'ai pas pu suivre les classes normales. J'ai redoublé et je n'ai pas pu rattraper. Ensuite, l'apprentissage, le mariage et quelques années plus tard, je me suis retrouvé tout seul.

C'est là que les difficultés ont commencé, pour les lettres à la régie, pour les cartes des vacances et pour tout, même les plus petites choses. Alors je me suis décidé de prendre des cours... mais où?... rencontrer des personnes, leur dire que je ne sais pas lire et écrire... c'est dur! Un jour, j'ai trouvé dans un journal, le numéro de téléphone de Lire et Écrire; j'ai téléphoné, on m'a répondu gentiment, et je me suis rendu à l'adresse qu'on m'a donnée. Là, je me trouve devant une jeune enseignante: là encore, je n'étais pas fier d'en savoir si peu. Mais elle m'a rassuré et ça a été un peu mieux. Ensuite, le rendez-vous pour le jeudi. Là, tout s'est bien passé, et maintenant, c'est un plaisir de se retrouver entre amis pour apprendre".¹

Le présent rapport répond au postulat 08.164 "Actions de prévention contre l'illettrisme" déposé à la suite du rapport 08.017 "Prévention contre l'illettrisme":

08.164 ad 08.017

27 mai 2008

Postulat des groupes socialiste et PopVertsSol

Actions de prévention contre l'illettrisme

Le rapport sur la prévention contre l'illettrisme reste trop vague concernant l'application concrète des bonnes intentions exprimées et aborde la question de la prévention de l'illettrisme de façon trop étroite. Nous ne partageons pas pleinement la position du Conseil d'Etat et ne considérons pas qu'une partie non négligeable du travail relatif à la lutte contre l'illettrisme a déjà été effectuée. Ce d'autant plus que, manifestement, les moyens financiers envisagés ne sont guère à la hauteur de l'objectif visé, ni à la mesure de l'ampleur de la problématique.

Aussi, nous invitons le Conseil d'Etat à se donner des moyens supplémentaires pour approfondir les axes suivants:

- Consolider la collaboration entre l'école et la famille en sensibilisant les parents aux différents outils favorisant l'apprentissage de la lecture et de l'écriture chez leurs enfants.*
- Mener une réflexion approfondie, malgré la difficulté du sujet, sur les causes pathologiques (dyslexie, dysphasie, dysorthographe,...) et développer les collaborations entre enseignant-e-s, orthophonistes, logopédistes, éducateurs/éducatrices sociaux. Favoriser les liens entre parents et intervenant-e-s professionnels.*
- Renforcer la didactique de la lecture et de l'écriture dans le cadre de la HEP-BEJUNE, à tous les niveaux; promouvoir la formation d'enseignant-e-s spécialisés dans les appuis langagiers et augmenter ces aides en développant notamment des appuis langagiers renforcés.*
- Promouvoir l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école infantine; réajuster encore en faveur du français la grille-horaire de 1ère année primaire, sans attendre l'entrée en vigueur du concordat Harnos.*
- Développer la culture de la lecture et de l'écriture pendant les vacances scolaires, en lançant un passeport-vacances attractif centré sur ce type d'activités, notamment sous la forme d'ateliers de théâtre (cf. par exemple: le concept Roger Favre/work in progress).*

¹ Extrait du livre "Ecrire pour mieux se faire entendre", association Lire et Écrire, 2008

- *Confier des mandats de prestations à des associations telles que Lire et Écrire, Recif, Haut Recif, Caritas, Centre social protestant pour développer des actions comme: collaborer avec les entreprises où travaillent des personnes rencontrant des problèmes liés à l'illettrisme, engager des campagnes publicitaires (radio/TV) pour proposer aux adultes concernés de s'inscrire dans des programmes de formation adaptés à leurs besoins, mettre en place des structures appuyant les illettré-e-s dans leurs démarches administratives, mettre en place des programmes d'aide à la lecture pour la population carcérale (mineur-e-s et adultes).*
- *Poursuivre les actions favorisant l'accès des adultes aux nouvelles technologies.*

Signataires: M. Ebel, B. Bois, O. Duvoisin, Frédéric Cuche, Pierrette Erard, A. Bringolf, P.-A. Storrer, C. Mermet, L. Renzo, M.-F. Monnier Douard, S. Fassbind-Ducommun, A. Tissot-Schultess, C. Borel, M. Droguett, J.-P. Veya, P.-A. Thiébaud, D. de la Reussille, P. Hermann, C. Bertschi, S. Vuilleumier, Y. Froidevaux, C. Stähli-Wolf et L. Boegli.

Postulat accepté le 28 mai 2008.

Ce rapport est le résultat des travaux menés par un groupe nommé "Accès à l'écrit". Celui-ci, conduit par le service de l'enseignement obligatoire (SEO), est composé d'un représentant du service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), du service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO), du service de la culture (SCNE) et du service de la cohésion multiculturelle (COSM). Plusieurs autres entités ont également été consultées durant les travaux: le service de l'emploi (SEMP) et le service des migrations (SMIG).

1.1. Place de la lecture et de l'écriture dans notre société

Notre société actuelle, dite de la connaissance et de l'information, impose aux individus de toujours mieux manipuler l'écrit dans la vie quotidienne et professionnelle. Les exigences attendues en matière de compétences de base augmentent. Celles-ci dépassent le cadre d'une technique élémentaire de lecture, d'écriture, de calcul et d'informatique. Elles s'étendent de la compréhension d'informations écrites à leur utilisation dans le quotidien (documentation, matériel de vote, formulaire en ligne, récit).

D'autre part, les pratiques de l'écrit évoluent rapidement par le biais des nouvelles technologies. Jamais autant d'individus n'ont communiqué par écrit. Les SMS, les courriels et les réseaux sociaux démultiplient les occasions d'écrire et de lire. Ces habitudes en constante évolution inventent de nouveaux genres et interrogent les normes sociales établies en matière d'écrit.

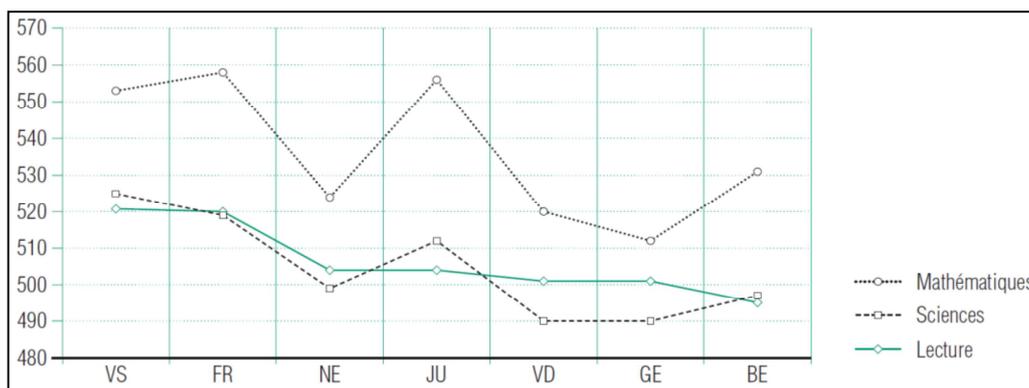
Cette évolution touche également l'Etat qui privilégie l'écrit comme moyen de communication avec le citoyen. Le guichet unique est une illustration des nouvelles pratiques administratives basées exclusivement sur l'écrit et les nouvelles technologies.

Dans notre société actuelle, l'exercice de la démocratie exige la maîtrise de la lecture et de l'écriture. Les pouvoirs publics ne peuvent ignorer cette évidence. Ils portent ainsi la responsabilité de garantir une formation de base pour chacun tout au long de la vie.

1.2. Précarité de l'accès à l'écrit

Plusieurs enquêtes internationales² ont établi qu'une partie de la population ne dispose pas des compétences de base pour maîtriser et produire des informations écrites. En Suisse, 13 à 19% de la population rencontrent des difficultés dans leur pratique de l'écrit³.

Pour le canton de Neuchâtel, les résultats de l'enquête PISA 2009⁴ montrent une évolution positive dans le domaine de la lecture. Entre 2000 et 2009, les performances moyennes des élèves de 11^e année se sont améliorées. En comparaison romande, le canton de Neuchâtel se place dans le trio de tête.



Pisa 2009: compétences des jeunes romands (p.37), IRDP 2011

Le nombre d'élèves rencontrant de grandes difficultés a baissé de 4% (réduction de 15 à 11%). Ainsi, une centaine d'élèves supplémentaires entament chaque année leur formation professionnelle dans des conditions favorables.

Ces résultats encourageants ne doivent pas faire oublier qu'un nombre encore trop important d'élèves (11%, soit environ 200 élèves, selon l'enquête) quittent l'école obligatoire avec un niveau considéré comme insuffisant scolairement et problématique pour une bonne insertion dans la vie professionnelle.

Le travail réalisé dans notre canton par des associations telles que "Lire et Écrire" ou "Prévention de l'Illettrisme au Préscolaire" (PIP) permet également d'appréhender cette problématique d'une façon pragmatique⁵.

1.2.1. Illettrisme et analphabétisme

Parmi les difficultés liées à l'accès à l'écrit, nous distinguons l'illettrisme de l'analphabétisme. Après avoir suivi la scolarité obligatoire, les personnes ne maîtrisant pas ou insuffisamment la lecture, l'écriture et le calcul se retrouvent dans une situation d'illettrisme. L'analphabétisme concerne des personnes qui ont peu ou jamais fréquenté l'école et n'ont pas eu la possibilité d'apprendre à lire, à écrire et à calculer dans leur langue maternelle.

² L'illettrisme - Quand l'écrit pose problème, rapport de tendance n°5, S. Vanhooydonck & S. Grossenbacher, CSRE, 2002

³ Office fédéral de la statistique: Littératie et compétences des adultes. Premiers résultats de l'enquête ALL (Adult Literacy et Lifeskills), Neuchâtel 2005, p. 15

⁴ PISA 2009: compétences des jeunes romands, Résultats de la quatrième enquête PISA auprès des élèves de 9^e année, Coord. Christian Nidegger, IRDP, Neuchâtel 2011, p.103

⁵ Sites web des associations: www.lire-et-ecrire.ch – www.pip-ne.ch consultés le 3 juin 2014

Ces deux phénomènes relèvent d'une histoire personnelle et de causes différentes. Le processus d'apprentissage qui amène la personne illettrée ou analphabète vers l'accès à l'écrit demande des approches pédagogiques spécifiques.

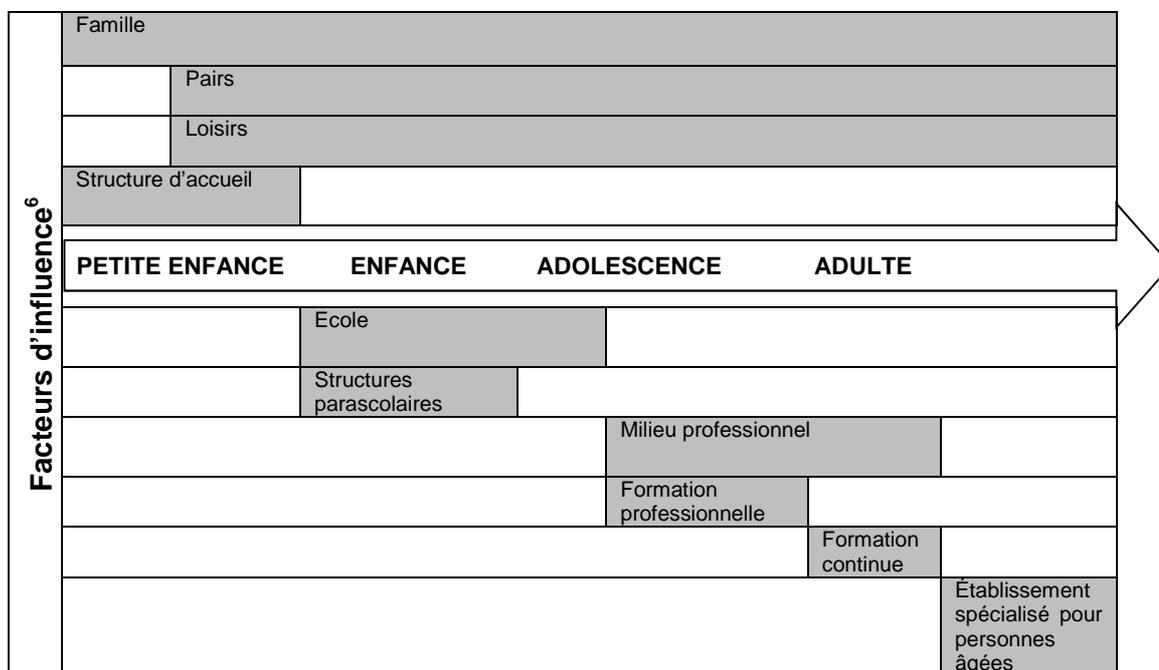
Quel que soit le type de difficultés, les conséquences de cet accès à l'écrit restreint ou inexistant se font sentir de la même manière sur le plan individuel et social. Citons comme exemple les difficultés à accomplir des activités quotidiennes, le manque de confiance en soi, les limitations des choix professionnels, l'incapacité d'assurer le suivi de la formation de ses enfants.

Dans notre pays, l'analphabétisme est un phénomène actuellement lié à la migration. Il est primordial de prendre en compte les apprentissages de la lecture/écriture dans le processus d'intégration des migrants. En effet, les parents ont besoin des compétences de base pour assumer l'accompagnement scolaire et prévenir ainsi le risque d'illettrisme chez leurs enfants.

1.3. La conquête de l'écrit

Souvent confinée au domaine éducatif, l'appropriation de l'écrit doit être considérée comme un processus éducatif, culturel et social résultant de nombreux facteurs d'influence. La famille, l'école, les loisirs, l'entreprise ou encore la société ont une influence importante sur l'accès à l'écrit.

Dès le plus jeune âge, l'enfant se construit un rapport à l'écrit qui influencera fortement ses apprentissages. Une intégration sociale, scolaire puis professionnelle réussie incite la pratique régulière de l'écrit et facilite les adaptations des compétences nécessaires pour évoluer dans des contextes personnels et professionnels en mouvement.



⁶ Basé sur "Facteurs de réussite dans la formation professionnelle des jeunes à risque", K. Häfeli, C. Schallenberger, CDIP, Berne, 2009

1.3.1. Réseau d'actions favorisant l'accès à l'écrit

Qu'elles soient publiques, associatives, familiales ou individuelles, les actions favorisant l'accès à l'écrit tissent un réseau qui soutient l'individu dans sa conquête de l'écrit. La diversité des actions permet ainsi de stimuler les rencontres avec l'écrit, de renforcer des habitudes de lecture ou encore d'apporter une aide personnalisée dans les apprentissages des compétences de base.

Cette logique d'action est également proposée par la Commission suisse pour l'UNESCO qui, dans son concept global de lutte contre l'illettrisme en Suisse⁷, préconise d'établir un ensemble de mesures concertées dans les domaines social, éducatif, culturel et économique.

Le canton de Neuchâtel compte un réseau favorisant l'accès à l'écrit très varié et actif dans le domaine associatif. Cette diversité offre un foisonnement de projets qui enrichissent l'action publique en faveur de l'accès à l'écrit.

A l'occasion des travaux menés dans le cadre du présent rapport, un répertoire d'actions a été constitué (annexe 1). Il recense les acteurs participant à favoriser l'apprentissage et la pratique de la lecture/écriture de la petite enfance à l'âge adulte.

2. ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Alertés par les milieux associatifs et les résultats préoccupants d'enquêtes telles que PISA pour l'école obligatoire ou ALL⁸ pour les jeunes adultes, les pouvoirs publics mettent en place des politiques actives en matière d'accès à l'écrit et de formation de base des adultes.

2.1. Confédération

Depuis 2004, la confédération a mis en place une stratégie basée sur la prévention, la lutte contre l'illettrisme et la sensibilisation à ce phénomène. Les champs d'action suivants sont définis:

- soutien à la recherche;
- mise sur pied d'un réseau national de prévention et de lutte contre l'illettrisme;
- sensibilisation et information du public;
- professionnalisation du système de formation.

Entrée en vigueur en janvier 2012, la loi sur l'encouragement à la culture⁹ (LEC) ancre pour la première fois la lutte contre l'illettrisme dans un texte législatif fédéral (art.15).

Le "Message culture 2012-2015"¹⁰ décrit de façon détaillée l'engagement de la confédération dans ce domaine.

Par ailleurs, l'office fédéral des migrations (ODM) a cofinancé, durant les années 2010 et 2013, le programme de mesures innovantes dans le domaine de l'intégration préscolaire

⁷Accès à la lecture et à l'écriture pour tous! – Comité suisse de lutte contre l'illettrisme, Unesco, 2005

⁸ Littératie et compétences des adultes, Premiers résultats de l'enquête ALL – (Adult Literacy and Lifeskills), P. Hertig, P. Notter, OFS, Neuchâtel 2005

⁹ <http://www.bak.admin.ch/themen/04128/index.html?lang=fr>

¹⁰ <http://www.bak.admin.ch/themen/04135/index.html?lang=fr>

(IDP) à hauteur de 426.000 francs. Le but de ce projet est de promouvoir l'égalité des chances des enfants socialement défavorisés en:

- encourageant la lecture dès le plus jeune âge;
- renforçant les compétences langagières des enfants allophones;
- renforçant les compétences éducatives des parents;
- favorisant les échanges et consolidant un réseau;
- tirant profit des expériences réalisées.

Le point "2.4. Communes" décrit ce projet concrètement en précisant les acteurs qui ont mis en œuvre le programme IDP dans le canton de Neuchâtel.

2.2. Cantons

Plusieurs cantons ont pris des mesures pour favoriser la formation aux compétences de base:

- Loi sur la formation des adultes (LFAd), Fribourg, 1997

Cette loi a pour but de favoriser la formation des adultes en prenant des mesures pour compléter leur scolarité initiale, poursuivre et maintenir à jour leurs connaissances. Un des objectifs est de contribuer à améliorer le niveau de formation des personnes ayant peu ou pas de qualifications ou rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle (art.1, 2 et 5b).

- Loi sur la formation continue des adultes et introduction des chèques de formation (LFCA, chapitre II), Genève, 2001

Le canton de Genève alloue un chèque de formation continue professionnelle. L'objectif de ce chèque annuel de formation (CAF) est d'encourager la formation continue des adultes et d'en faciliter l'accès.

2.3. Canton de Neuchâtel

En date du 6 février 2002, le Grand Conseil a accepté la motion Serge Vuilleumier "Illettrisme" 00.171. Le Conseil d'Etat a souhaité donner réponse en établissant un rapport incluant également la motion Claude Borel 98.161 "Pitié pour les analphabètes de la révolution technologique!" acceptée le 17 mai 2000.

Le 28 mai 2008, le Conseil d'Etat répond aux deux motions en publiant le rapport 08.017 "Prévention contre l'illettrisme". Le tableau ci-après présente l'état des travaux.

Rapport 08.017 Prévention contre l'illettrisme													
N°	Quoi?	Quand?										Etat	
		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010		2011
1.	Engagement d'un chargé de mission pour l'enseignement de la lecture												→ Réalisé
2.	Augmentation du nombre de périodes dévolues à l'enseignement de la lecture et de l'écriture en "première année primaire"												→ Réalisé
3.	Achat de moyens d'enseignement de la lecture												→ Réalisé
4.	Séances d'information à "l'école enfantine" autour de l'entrée dans l'écrit												→ Réalisé
5.	Cours de langue pour les élèves allophones de "l'école enfantine"												→ Réalisé
6.	Accès à l'outil informatique												→ Réalisé
7.	Edition de guides pour les parents et les milieux concernés par la petite enfance												→ Réalisé
8.	Formation des éducateurs de la petite enfance												→ Réalisé
9.	Reconnaissance du statut de la lecture et de l'écriture à "l'école enfantine"												→ Réalisé
10.	Promotion de l'action "La Ribambelle" à "l'école enfantine"												→ Réalisé
11.	Achat ou création de logiciels pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture												→ Réalisé
12.	Actions ponctuelles d'encouragement à la lecture et à l'écriture												→ Réalisé
13.	Octroi d'une subvention annuelle à l'Association Lire et Écrire												→ Réalisé
14.	Formation initiale et continue des enseignants												→ Réalisé
15.	Amélioration de la lisibilité des textes officiels de l'administration cantonale												→ Réalisé

L'annexe 2 détaille les réalisations du rapport 08.017.

2.3.1. Dispositifs participant à favoriser l'accès à l'écrit

De nombreux projets d'envergure sont actuellement réalisés dans notre canton et visent à améliorer la formation de base ou l'intégration. S'ils ne sont pas explicitement liés à l'illettrisme, ceux-ci ont un impact direct sur la problématique. Les deux exemples suivants sont particulièrement parlants:

Exemple 1: Programme d'intégration cantonal (PIC)

Le programme d'intégration cantonal (PIC) est une convention de programme signée entre l'ODM et le canton de Neuchâtel pour les années 2014-2017. Ce programme détermine l'utilisation de l'ensemble des subventions fédérales pour l'encouragement spécifique de l'intégration versées par la Confédération. Dans le canton de Neuchâtel, le PIC est officiellement porté par le COSM. Celui-ci collabore avec une multitude de partenaires étatiques, communaux et privés pour sa mise en œuvre.

Le PIC définit les orientations stratégiques en matière de politique d'intégration et de prévention des discriminations pour les années à venir. Il est composé de huit domaines d'encouragement et de douze objectifs stratégiques définis par la Confédération.

Trois des huit domaines du PIC ont un lien avec le présent rapport puisqu'ils concernent des objectifs et mesures susceptibles de favoriser l'accès à l'écrit. Ces objectifs cantonaux peuvent être synthétisés de la manière suivante:

- une optimisation du parcours de l'apprentissage linguistique et de son articulation avec l'insertion professionnelle;
- une meilleure coordination des offres d'encouragement préscolaire ainsi qu'un renforcement du suivi à domicile et des mesures qui favorisent l'égalité des chances;
- un renforcement des collaborations dans le domaine de l'emploi, avec les offices régionaux de placement (ORP), mais aussi avec les entreprises privées.

Pour le domaine "langue", 1.250.000 francs sont investis. Cette somme est répartie entre la confédération, le canton, les communes ainsi que les contributions de tiers (institutions de formation).

Exemple 2: Rénovation du cycle 3

La rénovation du cycle 3 mise en œuvre progressivement entre 2015 et 2017 constitue un changement important pour l'école obligatoire neuchâteloise qui se dirige vers un système à niveaux et avec des options tant professionnelles qu'académiques. Cette rénovation devrait permettre de mieux profiler les élèves vers les formations du postobligatoire et de renforcer leur motivation. Dans cette nouvelle structure, les sections disparaissent et sont remplacées par des cours à niveaux et des options.

Les principales visées de la rénovation du cycle 3 sont les suivantes:

- valoriser les élèves de l'ensemble des sections;
- renforcer les compétences de l'ensemble des élèves de cycle 3;
- diminuer les redoublements sur l'ensemble du cycle 3;
- améliorer la motivation des élèves, notamment par la constitution de profils plus individualisés;
- favoriser l'orientation des élèves tant au cycle 3 que dans les formations postobligatoires;
- développer des équipes pédagogiques entre les enseignants.

2.3.2. Offres de formation d'adulte

De nombreuses formations améliorant les compétences de base ou l'acquisition du français en vue d'une intégration professionnelle et sociale sont organisées et financées par les services de l'Etat.

Ainsi, le SEMP collabore avec de nombreux partenaires pour offrir des cours répondant aux besoins spécifiques des participants:

- Cours pour personnes illettrées par l'association "Lire et Écrire".

- Cours "Écrire, lire, compter de A à Z" (EclA à Z) par le centre neuchâtelois de formation pour adultes (CEFNA) et l'école Mosaïque. Ces cours se déroulent à raison de 5 demi-journées par semaine sur 4 semaines et sont renouvelables. Ils s'adressent aux personnes analphabètes qui ne sont pas de langue française.
- Cours de français pour personnes non-francophones par le CEFNA, l'école club-Migros et l'école Mosaïque. Ces cours se déroulent à raison de 5 demi-journées par semaine, durant 4 semaines. Ils sont renouvelables jusqu'à 6 fois de suite.
- Cours "Mise à niveau en français et/ou en mathématiques" (DECALC) par le CEFNA. Ces cours comprennent également des éléments de méthodologie d'organisation (apprendre à apprendre) et des ateliers de raisonnement logique (ARL).
- Cours "Tic'active" par le CEFNA. Ces cours visent à réduire la fracture numérique.
- Cours de français, mathématiques et mise à niveau des connaissances scolaires à la prison de Gorgier par le CEFNA.

Le SEMP a également évalué ses formations (cours d'horlogerie, de mécanique, de techniques de recherche d'emploi, programme spécifique d'emploi temporaire, etc.) selon le portfolio européen de compétences en langues afin de pouvoir indiquer le niveau nécessaire dans les prérequis aux offres de cours.

Le financement des prestations du SEMP dans ce domaine se monte à 2.300.000 francs.

Le SMIG engage des formateurs pour la formation notamment dans le domaine de l'accès à l'écrit, entre autres avec la collaboration de l'Université de Neuchâtel (UniNE), la Haute école pédagogique (HEP-BEJUNE) et l'association RECIF.

Un projet de loi sur le financement de la formation des adultes est en cours de réalisation et sera présenté prochainement au Grand Conseil. Cette loi viendra compléter les instruments à disposition du canton pour s'engager notamment pour la lutte et la prévention contre l'illettrisme.

2.4. Communes

Plusieurs initiatives communales permettent d'offrir aux jeunes enfants un cadre propice à l'éveil à l'écrit. Citons par exemple les "7 mesures pour la promotion de la lecture" dans les structures d'accueil préscolaire de la ville de Neuchâtel. Ce projet prend en compte la formation du personnel, l'acquisition de livres et la mise en place d'espaces lecture. Le projet valorise les différentes langues présentes dans la structure d'accueil et stimule le lien avec les familles en proposant un système de prêt de livres.

Un camp de soutien scolaire à Val-de-Travers est un autre exemple original de l'engagement des communes.

Sous l'impulsion du COSM "Réussir l'intégration dès l'enfance", le programme IDP a vu le jour. Soutenu par la confédération (point 2.1.), ce projet réunit de nombreux partenaires issus des institutions des villes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel (bibliothèque des jeunes, services de la jeunesse, structures d'accueil et école obligatoire) ainsi que plusieurs associations (prévention de l'illettrisme au préscolaire (PIP), Association RECIF, Association Trottinette). Véritable "laboratoire test" de bonnes pratiques, le programme propose des mesures innovantes et originales pour favoriser l'égalité des chances des enfants et pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif. Le programme "Réussir l'intégration dès l'enfance" est l'une des quatre bonnes pratiques

citées au niveau fédéral dans le "Guide pour un encouragement précoce réussi¹¹" édité par la commission fédérale pour les questions de migration.

Les bibliothèques publiques partent à la rencontre du public hors de leurs murs. Citons par exemple leur présence dans l'enceinte des piscines et dans les parcs publics au Locle et à La Chaux-de-Fonds durant l'été.

La disponibilité et les conseils avisés des bibliothécaires fidélisent les lecteurs et instaurent des habitudes de lecture durables dès le plus jeune âge.

Les communes du canton subventionnent également l'action des diverses associations œuvrant pour l'accès à l'écrit pour tous.

3. RÉPONSE AU POSTULAT 08.164 "ACTIONS DE PREVENTION CONTRE L'ILLETTRISME"

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat entend répondre à chaque demande du postulat en décrivant les dispositifs déjà existants pour prévenir et lutter contre l'illettrisme.

3.1. Premier axe

- *"Consolider la collaboration entre l'école et la famille en sensibilisant les parents aux différents outils favorisant l'apprentissage de la lecture et de l'écriture chez leurs enfants."*

Le Conseil d'Etat considère que la culture de l'écrit se construit dès la petite enfance. Ainsi, la sensibilisation des parents doit se réaliser déjà en amont de l'entrée à l'école obligatoire.

3.1.1. Soutien du canton de Neuchâtel à l'association Prévention contre l'illettrisme au préscolaire (PIP)

Première association à se préoccuper, au niveau romand, de prévention de l'illettrisme dès la petite enfance, PIP mène depuis plus de dix ans des projets qui facilitent l'entrée dans l'écrit des jeunes enfants du canton de Neuchâtel, quelle que soit l'origine sociale, culturelle ou géographique de leur famille.

Plusieurs de leurs projets sont lauréats de prix tels que "Alpha08" attribué par la Commission suisse de l'Unesco et la Commission suisse de lutte contre l'illettrisme ou le prix "Salut l'étranger" remis par le Conseil d'Etat neuchâtelois. Ces distinctions mettent en évidence la qualité du travail accompli.

Les projets menés ont permis à de nombreuses institutions publiques d'améliorer la prise en compte de la prévention de l'illettrisme. L'association bénéficie depuis 2014 d'une subvention de 10.000 francs octroyée sur la base de la loi cantonale sur le soutien aux activités de jeunesse extra-scolaires (LSAJ) dans le but de développer ses activités dans l'ensemble du canton.

¹¹http://www.ekm.admin.ch/content/dam/data/ekm/dokumentation/materialien/mat_fruehfoerderung_f_1.pdf, p. 9 et 10, consulté le 3 juin 2014

3.1.2. Promotion de la lecture dans les structures d'accueil préscolaire

Dès son plus jeune âge, le bébé écoute les histoires qu'on lui raconte, écoute les parents parler et se familiarise avec ce qu'il entend et cela fait partie de son apprentissage. La lecture doit être développée auprès de l'enfant et le livre doit faire partie de son univers. Si les enfants naissent tous dotés d'un même intérêt, notamment pour celui des histoires, ils n'auront cependant pas le même cadre familial et le même accès à la lecture et aux récits dès le plus jeune âge. En cela, la structure de la petite enfance peut jouer un rôle essentiel dans le cadre de la prévention de l'illettrisme en assurant à tous les enfants la possibilité de découvrir la lecture avant même de devoir apprendre à lire et écrire.

Dans cette perspective, promouvoir la lecture dans les structures d'accueil préscolaire entre pleinement dans les objectifs de prévention et de protection de l'enfance du SPAJ. Celui-ci offrira, dès 2015, la possibilité à toutes les structures subventionnées du canton de bénéficier du programme "7 mesures pour la promotion de la lecture" réalisé par la ville de Neuchâtel.

L'objectif de ce programme est "d'ouvrir au langage écrit par un accès aux livres et aux histoires, dans un contexte centré sur le plaisir"¹². Il ne s'agit pas simplement de proposer un arsenal de livres à chacune des structures, mais avant tout d'offrir une formation spécifique pour le personnel éducatif. Aussi professionnel soit-il, le personnel des structures d'accueil préscolaire doit pouvoir bénéficier d'une telle formation lui permettant de réaliser l'importance de la promotion de la lecture auprès des plus petits et de développer cette activité en ayant toujours à l'esprit le rôle essentiel de la lecture.

Les coûts de la formation sont intégrés au prix de journée de chaque crèche. Il n'y a pas d'augmentation de la participation des parents.

3.1.3. Encouragement à la lecture dans les structures d'accueil parascolaire

Le concordat HarmoS prévoit un aménagement de la journée scolaire intégrant les structures d'accueil parascolaire. Celles-ci jouent un rôle important pour l'encouragement à la lecture auprès des enfants. Les lectures partagées entre l'animateur et les enfants, l'aménagement d'espaces de lecture, la fréquentation de la bibliothèque publique et la diversité des lectures présentes dans la structure sont des facteurs qui favorisent les expériences positives autour des livres et de la lecture.

Alors que les éducateurs de l'enfance sont sensibilisés à l'importance de la lecture durant leur formation, il paraît néanmoins important de prendre des mesures d'encouragement à la lecture directement dans les structures d'accueil en se basant sur des expériences déjà en cours dans notre canton.

Les responsables et animateurs des structures d'accueil parascolaire seront sensibilisés à l'importance de l'encouragement à la lecture dans leur institution et encouragent la pratique de la lecture dans les activités proposées aux enfants.

¹² 7 mesures pour la promotion de la lecture, Ville de Neuchâtel, p. 2

3.1.4. Actions des centres scolaires

Les centres scolaires s'engagent à favoriser les liens entre l'école et les familles. Citons, par exemple, les rencontres de parents "Comment vous faites?"¹³ du cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVr). Ces soirées pour les parents autour de différents thèmes portent sur l'enfance, l'adolescence et l'école. L'apprentissage de la lecture est un des thèmes traités durant ces rencontres.

3.2. Deuxième axe

- *"Mener une réflexion approfondie, malgré la difficulté du sujet, sur les causes pathologiques (dyslexie, dysphasie, dysorthographe,...) et développer les collaborations entre enseignant-e-s, orthophoniste-s, logopédiste-s, éducateurs-trices sociaux. Favoriser les liens entre parents et intervenant-e-s professionnels."*

3.2.1. Collaboration entre l'Association Dyslexie Suisse romande (ADSR) et le service de l'enseignement obligatoire (SEO)

Une collaboration entre l'ADSR et le SEO est institutionnalisée. Concrètement, cela se traduit par plusieurs rencontres durant l'année. Celles-ci permettent des échanges d'informations réguliers, l'organisation de conférences ou de formations, le traitement des demandes de membres de l'association. Depuis le début de cette collaboration, le nombre de cas litigieux relatifs à la scolarité obligatoire d'enfants dyslexiques a tendance à diminuer.

3.2.2. Concept cantonal en matière de pédagogie spécialisée

Pour donner suite à l'entrée en vigueur de la RPT et sur la base de dispositions constitutionnelles fédérales, mais aussi en vertu de l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (Concordat CDIP), ratifié par le Grand Conseil en date du 29 janvier 2013. L'office de l'enseignement spécialisé (OES) est chargé d'élaborer un concept cantonal et de rédiger des bases légales en vue de son introduction à la rentrée scolaire 2017-2018. Ce concept permettra d'améliorer la prise en charge des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.

3.2.3. Arrêté relatif aux mesures d'adaptation destinées aux élèves de la scolarité obligatoire ayant des besoins éducatifs particuliers

Par cet arrêté, l'école obligatoire neuchâteloise s'est dotée d'un outil qui prend en considération les besoins éducatifs particuliers de certains élèves (notamment dyslexie, dysphasie, dysorthographe). Les directions des centres scolaires, en collaboration avec les partenaires de l'école, organisent des mesures d'adaptation qui permettent à ces élèves de poursuivre la scolarité en tenant compte de leurs possibilités. Un livret de suivi assure la continuité des démarches entreprises ainsi qu'une bonne communication entre les intervenants (enseignants, parents, thérapeutes, etc.).

A noter qu'un arrêté similaire existe également pour la formation postobligatoire.

¹³ <http://www.csvr.ch/comment-vous-faites/>

3.3. Troisième axe

- *"Renforcer la didactique de la lecture et de l'écriture dans le cadre de la HEP-BEJUNE, à tous les niveaux; promouvoir la formation d'enseignant-e-s spécialisés dans les appuis langagiers et augmenter ces aides en développant notamment des appuis langagiers renforcés."*

3.3.1. Formation des enseignants

Le référentiel de compétences de la HEP-BEJUNE a été revu en profondeur. En didactique du français, les plans-cadres (plan d'études) qui en découlent placent la lecture et l'écriture au cœur des apprentissages des étudiants. Les axes suivants sont développés:

- fonctionnement de la langue. Enjeux des finalités du plan d'études et des moyens d'enseignement;
- fonctionnement de la langue, genres textuels et fonctions du langage dans l'acte d'enseignement;
- lecture et compréhension de l'écrit;
- écrire et lire les différents genres de textes.

Les associations Lire et Écrire et PIP ont participé à plusieurs reprises à la semaine de la lecture HEP-BEJUNE (Formation primaire). L'illettrisme est également une notion traitée en didactique du français (Formation secondaire).

Les enseignants ont la possibilité de suivre une formation continue intitulée "Enseigner en milieu interculturel". Ceux-ci acquièrent des outils pédagogiques pour favoriser l'intégration des élèves migrants et l'apprentissage du français, langue de l'école.

De plus, le catalogue de la formation continue des enseignants offre une large palette de cours dans le domaine de la lecture. Voici quelques exemples de cours organisés:

- Formation en ligne mise sur pied avec la collaboration de l'ADSR.
- Rencontres d'intervision organisées par l'OES permettant aux enseignants d'acquérir des outils pédagogiques pour accompagner les enfants dyslexiques, dysorthographiques ou dysphasiques.

L'introduction de ressources pédagogiques telles que Lector & Lectrix (enseignement des stratégies de lecture en section préprofessionnelle et terminale) a été couplée d'actes de formation suivis par les enseignants.

3.3.2. Action de la chargée de mission pour l'enseignement de la lecture

L'engagement d'une chargée de mission pour l'enseignement de la lecture participe à insuffler une dynamique positive autour de la lecture à l'école obligatoire.

Des mesures d'encouragement et de motivation à lire et écrire ont rencontré un vif succès auprès des élèves, mais également auprès des enseignants qui s'approprient les démarches pédagogiques innovantes:

- Actions cantonales de promotion de la lecture "101 bonnes raisons d'aimer lire".
- Mise en valeur de la littérature jeunesse: La Ribambelle, les "valises DECOUVERTE", club de lecture, site web: www.lireplus.ch.
- Participation aux projets d'écoles: "De ville en ville" à La Chaux-de-Fonds, semaine de la lecture à Marin, rencontres d'auteurs.
- Partenariats pour des projets de promotion de la lecture et de l'écriture: Rêv'Oh Livre, Roman d'école, La Bataille des Livres, Semaine de la lecture du syndicat des enseignants romands (SER).
- Soutien aux bibliothécaires scolaires: Projet Dégustalivre.

En 2012, le Conseil d'Etat a souhaité redimensionner le poste de chargée de mission pour l'enseignement de la lecture afin de tenir compte de l'engagement des équipes de direction et de leurs nouvelles missions dans le cadre de la régionalisation de l'école (réduction de 100% à 50%).

3.4. Quatrième axe

- *"Promouvoir l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école enfantine; réajuster encore en faveur du français la grille-horaire de 1^{ère} année primaire, sans attendre l'entrée en vigueur du concordat Harnos."*

3.4.1. Renforcement de la grille horaire

La grille horaire de la 3^e année a été augmentée d'une période en français en 2005 puis de 4 périodes dès 2012. Actuellement, les élèves bénéficient de 11 périodes hebdomadaires de français.

Pour les cycles 1 et 2, la grille horaire a augmenté notamment en faveur de l'enseignement du français de la façon suivante:

Périodes d'enseignement du français	En 1 ^{ère} année	En 2 ^e année	En 3 ^e année	En 4 ^e année	En 5 ^e année	En 6 ^e année	En 7 ^e année	En 8 ^e année
Situation 2008	2	5	7	10	8	9	9	6
Dès 2013	4	5	11	11	9	9	9	7
Augmentation	+2		+4	+1	+1			+1

3.4.2. Période d'appui supplémentaire intitulée Tremplin Lecture

Depuis l'année scolaire 2013-2014, les élèves de 3^e année bénéficient d'une période d'appui hebdomadaire consacrée à la lecture. Cette période, intitulée "Tremplin Lecture", vise à consolider et à approfondir les compétences dans le domaine de la lecture en diversifiant les ressources pédagogiques et en renforçant l'encadrement des élèves.

3.5. Cinquième axe

- *"Développer la culture de la lecture et de l'écriture pendant les vacances scolaires, en lançant un passeport-vacances attractif centré sur ce type d'activités, notamment sous la forme d'ateliers de théâtre (cf. par exemple: le concept Roger Favre/work in progress)."*

Cet aspect de la prévention relève d'une action de proximité qui ne peut être prise en charge par l'Etat. Les bibliothèques, les associations ou des communes sont déjà actives dans ce créneau. Des projets pourraient à l'avenir être soutenus sur la base de la LSAJ.

3.6. Sixième axe

- *"Confier des mandats de prestations à des associations telles que Lire et Écrire, Recif, Haut Recif, Caritas, Centre social protestant pour développer des actions comme: collaborer avec les entreprises où travaillent des personnes rencontrant des problèmes liés à l'illettrisme, engager des campagnes publicitaires (radio/TV) pour proposer aux adultes concernés de s'inscrire dans des programmes de formation adaptés à leurs besoins, mettre en place des structures appuyant les illettré-e-s dans leurs démarches administratives, mettre en place des programmes d'aide à la lecture pour la population carcérale (mineur-e-s et adulte-s)."*

3.6.1. Promotion des compétences de base des adultes – GoNeuchâtel

Comme plusieurs cantons, Neuchâtel est confronté au défi d'élaborer un concept global de la promotion des compétences des adultes tout en tenant compte d'intérêts divers. Né en 2011 de la mise en commun des compétences du SFPO, du SEMP et du COSM, "GoNeuchâtel" est un programme cantonal inédit et innovant qui assure la promotion des compétences de base des adultes et permet à chacun de trouver et d'offrir les moyens de participer de manière autonome à la vie sociale, économique et culturelle de notre région. La coordination cantonale poursuit les objectifs suivants:

- mettre en réseau les partenaires;
- rendre visible, promouvoir et étoffer l'offre de cours;
- optimiser le parcours de formation des apprenants;
- harmoniser la description des compétences par la formation des formateurs;
- mettre les ressources pédagogiques en commun;
- établir des contacts avec les entreprises;
- représenter le canton de Neuchâtel dans les structures romandes et nationales.

Par son site Internet, www.goneuchatel.ch, qui répertorie toute l'offre de cours dans les trois domaines précités, "GoNeuchâtel" constitue la porte d'entrée pour tous les acteurs et personnes concernés de près ou de loin par les compétences de base des adultes: migrants francophones ou allophones, demandeurs d'emploi, travailleurs, employeurs, assurés AI et invalidité, jeunes, adultes, hommes, femmes, universitaires, personnes analphabètes ou illettrées, formateurs d'adultes, bénévoles, etc.

Les pouvoirs publics, entreprises, associations, écoles et organismes privés sont aussi pleinement concernés par les enjeux de la promotion des compétences de base et peuvent donc bénéficier des outils de cette plateforme et contribuer à l'atteinte des objectifs cantonaux.

3.6.2. Convention avec l'association RECIF

RECIF est une association sans but lucratif qui existe depuis 17 ans dans les villes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel. L'association a trois objectifs: faciliter l'intégration des femmes immigrées et de leurs enfants, former et informer ces femmes ainsi qu'encourager les rencontres interculturelles. RECIF accueille chaque année environ 500 femmes et 200 enfants de 85 nationalités sur l'ensemble du canton.

Parmi les nombreuses activités proposées par l'association, l'Espace-Enfant et les cours d'alphabétisation des femmes migrantes sont deux projets précieux qui favorisent l'accès à l'écrit à un public spécifique.

Les femmes migrantes qui suivent les cours à RECIF pendant la journée sont souvent mères de petits enfants qui ne sont pas encore scolarisés. En proposant un système de garde gratuit pendant la durée du cours qu'elles suivent, RECIF lève pour elles un obstacle important. Elles ont en effet souvent beaucoup de peine à se libérer des moments pour apprendre le français et trouver des lieux facilitant leur intégration.

Ce service pour les mères permet également de toucher des enfants peu gardés hors de leur famille et de leur environnement culturel et qui ne connaissent souvent pas d'autres cadres que ceux qui leur sont familiers. Beaucoup ne connaissent pas ou peu la langue française en arrivant dans les locaux de l'association et proviennent souvent de familles précarisées qui n'ont pas toujours les connaissances et les moyens pour stimuler les enfants et leur faciliter l'accès à la lecture et l'écriture. Avec cette structure, RECIF propose un espace de présocialisation et d'initiation au français pour les plus jeunes.

Cet espace est également un endroit idéal pour que les enfants se familiarisent avec l'écrit et les livres.

Les cours d'alphabétisation de l'association RECIF s'adressent à des femmes migrantes qui n'ont pas appris à lire et à écrire dans leur propre langue. Les personnes accueillies dans ces cours sont parmi les plus précarisées. Non seulement toute insertion professionnelle leur est presque interdite, mais leur intégration sociale est difficile. Ne maîtrisant pas la lecture, elles ne peuvent suivre d'autres cours de français, elles sont donc grandement dépendantes des autres.

Bien que le public visé soit réputé difficile à atteindre, les cours sont souvent complets, ceci grâce à la confiance instaurée avec les apprenantes, par l'engagement de l'association depuis de nombreuses années et au bouche-à-oreille, meilleur moyen de communication avec ces personnes.

L'association RECIF a signé une convention avec l'Etat de Neuchâtel et bénéficie de subventions cantonales et fédérales dans le cadre du PIC.

3.6.3. Association Lire & Ecrire

Depuis 2008, le canton de Neuchâtel soutient financièrement l'association Lire & Ecrire. La subvention a permis de financer une partie des actions de sensibilisation menées par l'association telles que des annonces dans les médias (radio, télévision et journaux) ou encore la publication de nouveaux dépliants. Lire et Écrire rencontre les organismes et les entreprises afin de présenter la problématique de l'illettrisme.

3.6.4. Population carcérale

Des cours de français, mathématiques et des mises à niveau des connaissances scolaires sont organisés à la prison de Gorgier par le CEFNA.

3.7. Septième axe

– *"Poursuivre les actions favorisant l'accès des adultes aux nouvelles technologies."*

Lire, écrire, calculer et maîtriser les nouvelles technologies sont les différents domaines que l'on intègre au concept de "compétences de base". GoNeuchâtel, cité précédemment, propose également l'accès aux nouvelles technologies dans son offre.

3.7.1. Cours "Tic'active"

Le CEFNA propose des cours visant à réduire la fracture numérique.

Les différents projets présentés en réponse au postulat 08.164 montrent que l'Etat de Neuchâtel dispose de nombreux instruments qui participent activement au réseau d'actions favorisant l'accès à l'écrit que ce soit dans le domaine de la formation ou dans celui de l'intégration.

4. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

Les dispositifs et les projets cités dans ce rapport sont financés par les budgets de fonctionnement ordinaire des services administratifs.

Prenant en compte le contexte financier actuel et les décisions du Grand Conseil quant à la gestion des finances cantonales, le Conseil d'Etat n'a pas souhaité engager des coûts nécessitant des crédits budgétaires supplémentaires.

5. RÉFORME DE L'ÉTAT

Le contenu de ce rapport n'implique aucune réforme de l'Etat.

6. CALENDRIER

Chaque projet cité possède son calendrier respectif. Aucun calendrier spécifique à ce rapport n'est défini.

7. CONCLUSION

L'illettrisme est un fléau social qui s'installe dès la petite enfance et se manifeste à l'âge adulte. Les actions conduites jusqu'à présent ont influencé positivement la situation dans notre canton. Ce rapport met en évidence que de plus en plus d'institutions publiques ou d'associations intègrent des mesures de lutte et de prévention dans leurs missions quotidiennes. Celles-ci, souvent mal connues du public, répondent déjà aux demandes du postulat 08.164.

Avant d'entreprendre de nouveaux dispositifs dans le domaine de l'illettrisme, le Conseil d'Etat considère nécessaire de poursuivre et valoriser les projets cantonaux actuellement mis en œuvre tels que le PIC, la rénovation du cycle 3 de la scolarité obligatoire, l'application de la LSAJ ou encore le projet de loi sur la formation continue. Chacun de ces grands chantiers, qui engagent des ressources financières considérables, intègre des leviers d'action pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme.

Le Conseil d'Etat répond ainsi aux demandes du postulat 08.164 "Actions de prévention contre l'illettrisme" déposé par les groupes socialiste et PopVertsSol et propose par ce fait son classement.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 7 juillet 2014

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
A. RIBAUD

La chancelière,
S. DESPLAND

RÉPERTOIRE D' ACTIONS FAVORISANT L' ACCÈS À L' ÉCRIT DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

Réalisation 2012

Actions	Acteurs	Public cible	Financement de l' action				Commentaires
			Fédéral	Cantonal	Communal	Privé	
1. Actions transversales							
1.1. Prêt de livres	Bibliothèques publiques, Bibliobus	Tout public	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
1.2. Animation en bibliothèque	Bibliothèques publiques, bibliobus	Tout public	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
1.3. Lecture à la piscine	Bibliothèque La Chaux-de-Fonds, Le Locle	Tout public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.4. Nuit du conte	JM.AROLE, bibliothèques, établissements scolaires	Tout public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
2. Petite enfance							
2.1. Formation "Educatrice de l'enfance"	Etablissement scolaire Pierre Coullery /association PIP	Étudiantes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rapport 08.017 mesure 8
2.2. Projet IDP Mesure 1: bibliothèques itinérantes, coins lecture, présentation de livres à haute voix	Structures d'accueil de la petite enfance, RECIF, quartiers (Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds)	Enfants 0-6 ans	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Objectif A: promouvoir l'égalité des chances des enfants socialement défavorisés, en particulier allophones, par une approche ludique et précoce du support écrit.

Actions	Acteurs	Public cible	Financement de l'action				Commentaires
			Fédéral	Cantonal	Communal	Privé	
2.3. Projet IDP Mesure 2: formation et sensibilisation à la l'importance de la lecture	Structures d'accueil de la petite enfance, RECIF, quartiers (Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds)	Personnel des structures	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Également objectif A
2.4. Projet IDP Mesure 3: acquisition d'un fonds de livres	Structures d'accueil de la petite enfance, RECIF, quartiers (Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds)	Enfants 0-6 ans	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Également objectif A
2.5. Projet IDP Mesure 4: prêt de livres famille structure	Structures d'accueil de la petite enfance, RECIF, quartiers (Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds)	Enfants 0-6 ans et parents	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Également objectif A
2.6. Projet IDP Mesure 7: CD comptine multilingue	Association RECIF	Enfants dont la mère participe aux activités de RECIF	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Objectif B: renforcer les compétences langagières des enfants allophones et valoriser leur langue maternelle pour leur faciliter l'apprentissage du français
2.7. Espace enfant RECIF	Association RECIF	Enfants dont la mère participe aux activités de RECIF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
2.8. Né pour lire	Bibliomédia / Arole/ HNE / BJ La Chaux-de-Fonds, Le Locle	Nouveau-né et ses parents	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
2.9. Sept mesures pour la promotion de la lecture	Service de la jeunesse de la ville de Neuchâtel	Enfants 0-4 ans-structures d'accueil préscolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Action intégrée au projet IDP

Actions	Acteurs	Public cible	Financement de l'action				Commentaires
			Fédéral	Cantonal	Communal	Privé	
2.10. Animation-lecture	Association PIP	Enfants, 0-4 ans, projets en dehors du projet IDP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
2.11. La Chenille	Association JM-AROLE/ certaines structures d'accueil préscolaire	Enfants 0-4 ans-crèche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
2.12. Visites en bibliothèque	Certaines structures d'accueil préscolaire	Enfants 0-4 ans-crèche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.13. Coin livres	Certaines structures d'accueil préscolaire	Enfants 0-4 ans-crèche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.14. Activité d'entrée dans l'écrit	Certaines structures d'accueil préscolaire	Enfants 0-4 ans-crèche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3. Enfance-adolescence							
3.1. La lecture au quotidien de la classe	Établissement scolaire	Élèves scolarité obligatoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Planification des cours et évaluation selon le Plan d'études romand (PER)
3.2. Nouveaux moyens d'enseignement du français	SEO/ établissements scolaires	Élèves scolarité obligatoire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rapport 08.017 mesure 3
3.3. Outil informatique	SEO	Élèves scolarité obligatoire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rapport 08.017 mesures 6-11
3.4. Actions promotion de la lecture	SEO	Enseignants, Elèves scolarité obligatoire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rapport 08.017 mesure 12
3.5. Chargé de mission pour l'enseignement de la lecture	SEO	Enseignants, Élèves scolarité obligatoire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rapport 08.017 mesure 1
3.6. Club de lecture	SEO, HEP, projet BEJUNE	Élèves scolarité obligatoire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Financement médiathèques HEP-BEJUNE

Actions	Acteurs	Public cible	Financement de l'action				Commentaires
			Fédéral	Cantonal	Communal	Privé	
3.7. Concours Slam & Rap	Délégué musical, enseignants	Élèves scolarité obligatoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.8. Visites en bibliothèque	Bibliothèques publiques, enseignants	Élèves scolarité obligatoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.9. Projet IDP Mesure 5: appui langagier extensif	Ecole obligatoire La Chaux-de-Fonds	Enfant 1 ^{ère} et 2 ^e années HarmoS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Objectif B: renforcer les compétences langagières des enfants allophones et valoriser leur langue maternelle pour leur faciliter l'apprentissage du français.
3.10. Projet IDP Mesure 6: parents -relais	Ecole obligatoire La Chaux-de-Fonds et conseil d'établissement	Enfant 1 ^{ère} et 2 ^e années HarmoS et structures d'accueil préscolaire partenaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Également objectif B
3.11. Ribambelle	SEO, enseignants	Élèves cycle 1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rapport 08.017 mesure 10
3.12. Projets AROLE	Association JM-AROLE / SEO	Élèves cycles 1 et 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
3.13. Virus	Association JM-AROLE / SEO	Élèves cycles 1 et 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
3.14. Caisses livres Bibliomonde	Directions école NE/ Bibliomonde	Élèves cycles 1 et 2	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.15. Bataille des livres	Association Bataille des livres/ SEO	Élèves cycle 2	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
3.16. Voyage lecture	Enseignant, bibliothécaire Le Locle	Élèves cycle 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.17. Centre doc SEC	Bibliothécaires, enseignants	Élèves cycle 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Actions	Acteurs	Public cible	Financement de l'action				Commentaires
			Fédéral	Cantonal	Communal	Privé	
3.18. HarmoS Grille horaire- enseignement du français	SEO	Élèves scolarité obligatoire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rapport 08.017 mesures 2-9
3.19. Soutien pédagogique	SEO, établissements scolaires	Élèves scolarité obligatoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.20. Soutien thérapeutique	SEO-OES	Élèves scolarité obligatoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.21. Soutien langagier	SEO, établissements scolaires						Rapport 08.017 mesure 5
3.22. Évaluation – épreuve de 8 ^e et Activités de remédiation RPN	SEO	Élèves cycle 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.23. Information brochure	SEO	Parents	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rapport 08.017 mesure 7
3.24. Plate-forme web lireplus.ch	SEO	Enseignants/parents/ bibliothécaires	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.25. Formation des enseignants	HEP BEJUNE, SEO	Enseignants	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rapport 08.017 mesures 4-14
3.26. Médiathèques HEP	Bibliothécaires HEP	Enseignants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.27. Rêv'Oh Livre	Association promolecture SEO	Élèves scolarité obligatoire Tout public	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
3.28. Camp lecture	Commune Val- de-Travers	Enfants 6-14 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.29. Les devoirs surveillés	Communes	Enfants 6-14 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.30. Ecouter lire	Association des parents La Tène	Enfants en difficulté scolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Actions	Acteurs	Public cible	Financement de l'action				Commentaires
			Fédéral	Cantonal	Communal	Privé	
3.31. Histoire en cour	Association des parents La Tène	Enfants 4-12 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
3.32. Lectures partagées entre enfant et adultes (concept Lire & Faire lire)	Établissements scolaires ou association des aînés	Enfant 6-12 ans et aînés, Le Locle - La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.33. Coaching scolaire	Commune de Neuchâtel	Adolescents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Action en projet actuellement
4. Adolescence-adulte							
4.1. Classe de préapprentissage, voie intégration	CPLN-CIFOM	Jeunes de moins de 18 ans, sortant de la section Terminale	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.2. Voie Jet	CPLN-CIFOM	Jeunes 16-20 ans non-francophones	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.3. Case management	SFPO	Prise en charge des jeunes en difficultés multiples.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.4. Projet GO Coordination de la formation des compétences de bases			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.5. Decalc	CIFOM-CPLN	Les demandeurs d'emploi, les assurés A.I. désireux de remettre à niveau leurs connaissances dans les deux matières ou dans l'une des deux matières.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les personnes inscrites à un office de chômage du canton de Neuchâtel bénéficient d'une prise en charge totale des frais de formation (subvention relative à la loi sur l'assurance chômage et insolvabilité (LACI)).
4.6. EclA à Z	CEFNA	Toutes personnes peu ou pas scolarisées non-francophones en emploi ou à la recherche d'un emploi ou bénéficiaire des services sociaux quel que soit leur niveau de français oral / écrit (A0).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les personnes inscrites à un office de chômage du canton de Neuchâtel bénéficient d'une prise en charge totale des frais de formation (subvention relative à la loi sur l'assurance chômage et insolvabilité (LACI)).

Actions	Acteurs	Public cible	Financement de l'action				Commentaires
			Fédéral	Cantonal	Communal	Privé	
4.7. Français de base, alphabétisation	Ecole Mosaïque	Personnes envoyées par le chômage ou étrangers (requérants d'asile notamment) non-francophone ne maîtrisant pas bien les bases du français oral et écrit (du très débutant au niveau B1).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Prise en charge par le SEMP pour les chômeurs. Les apprenants "libres" paient 80 francs pour un module de 120 heures.
4.8. Cours de français, lecture et écriture	Association Lire & Écrire	Adultes francophones ou parlant bien le français (niveau B1 à l'oral) rencontrant des difficultés avec la lecture et l'écriture (illettrisme) OU n'ayant pas ou peu fréquenté l'école.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Participation de 50 francs/ mois. Selon le revenu, des arrangements sont possibles.
4.9. Cours de français et d'alphabétisation pour femmes migrantes	Association RECIF	Exclusivement réservé aux femmes migrantes n'ayant jamais ou peu été scolarisées dans un autre alphabet.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	100 francs par semestre à la charge des participantes.
4.10. Bibliothèque à la piscine	Bibliothèque La Chaux-de-Fonds	Tout public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.11. Prêt de livres en différentes langues	Bibliomonde		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.12. Lectures accompagnées	Association Lecture et compagnie						
4.13. Lisibilité des textes officiels	Chancellerie		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rapport 08.017 mesure 15
4.14. Coordination Lire & Ecrire							Rapport 08.017 mesure 13
4.15. Médiathèque des établissements de la formation postobligatoire	Etablissement scolaire		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Actions	Acteurs	Public cible	Financement de l'action				Commentaires
			Fédéral	Cantonal	Communal	Privé	
4.16. Cours Clic & Tax			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.17. Cyberthé	Pro Senectute		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
5. Offre générale des cours de français (lien avec les compétences de base moins explicites)							
5.1. Français langue étrangère	Lycée Jean-Piaget	Les cours sont ouverts à toute personne de langue étrangère de tout âge (à partir de 16 ans). Ils s'adressent aux personnes de tous les niveaux, des débutants absolus aux étudiants avancés. Ils rassemblent des étudiants de toutes origines géographiques et socioculturelles.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre modalité de cours: cours de français de vacances.
5.2. Test de français, connaître votre niveau de français!	CEFNA	L'assuré doit mesurer et attester de ses compétences linguistiques selon le portfolio européen en ce qui concerne la compétence orale, l'expression, le dialogue, la lecture et l'expression écrite afin d'être en mesure de les faire valoir à qui de droit. Personne devant justifier de compétences linguistiques en français (débutant, intermédiaire, avancé).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Collaboration entre le SEMP, le Centre interrégional de formation des montagnes neuchâteloises (CIFOM) et le service de la cohésion multiculturelle (COSM). Inscription auprès du service de la cohésion multiculturelle (COSM). Prix du test: 120 francs
5.3. Personne non-francophone, communiquez en français?	CEFNA	Personnes en recherche d'emploi ne maîtrisant pas suffisamment notre langue pour retrouver un emploi (à l'écrit et/ou à l'oral). L'assuré a été scolarisé dans sa langue d'origine.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Subventionné pour les personnes au chômage.

Actions	Acteurs	Public cible	Financement de l'action				Commentaires
			Fédéral	Cantonal	Communal	Privé	
5.4. Cours de remise à niveau Français-Test de compétences selon le PEL	CEFNA	Tout public	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Coût à la charge du participant: 180 francs.
5.5. Cours de remise à niveau Français-grammaire-orthographe	CEFNA						
5.6. ANA-Français pour anciens et nouveaux arrivants	COSM-CEFNA	Cours de français ouvert à tous les habitants du canton de Neuchâtel en collaboration avec les communes. Vise un public débutant à intermédiaire (A0 -> A2-B1).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une contribution de 50 francs est requise pour les frais d'inscription au cours hebdomadaire et de 100 francs pour le cours bihebdomadaire.
5.7. Français intensif (Permis F et statut de réfugié)	COSM-CEFNA	Personnes au bénéfice du statut de réfugiés (statut de réfugié et permis F). Des dérogations peuvent parfois être faites.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5.8. Français semi-intensif (permis F et statut de réfugié)	COSM-CEFNA	Personnes au bénéfice du statut de réfugiés (statut de réfugié et permis F). Ce cours fait suite au cours intensif. Possibilité de recevoir des apprenants de niveau A1-A2 souhaitant atteindre le niveau A2-B1.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Actions	Acteurs	Public cible	Financement de l'action				Commentaires
			Fédéral	Cantonal	Communal	Privé	
5.9. Perfectionnement du français écrit	Université populaire	Ce cours s'adresse à des francophones ou à des personnes de langue étrangère maîtrisant bien le français oral. Il s'adresse également aux personnes éprouvant des problèmes de français à l'écrit, qu'ils soient orthographiques, grammaticaux ou rédactionnels.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Coût à la charge du participant: 155 francs
5.10. Lecture et conversation en français	Université populaire	Ce cours est destiné aux non-francophones qui souhaitent améliorer leurs compétences en français.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Coût à la charge du participant: 155 francs
5.11. Atelier d'écriture	Université populaire	L'atelier d'écriture "Découverte" s'adresse à toute personne désireuse de (re)découvrir le plaisir d'écrire. Il est ouvert à tous. Il n'est pas nécessaire d'avoir de l'expérience ou des connaissances littéraires, l'amour des mots suffit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Coût à la charge du participant: 80 francs
5.12. Français écrit pour personnes de langue étrangère	Université populaire	Personnes de langue étrangère	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5.13. Programme d'intégration et connaissances civiques	COSM	Personnes ayant de faibles connaissances en français ou des connaissances de base (selon le cours choisi).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Coût à la charge du participant: 30 francs
5.14. Cours de français en appui à la formation du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)	CNIP	Apprenants suivant une formation au CNIP, essentiellement envoyés par ORP ou AI. Personnes externes non-francophones désirant progresser dans la langue.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inclu dans la formation pour les apprenants du CNIP. Personnes externes: entretien et participation gratuite à 2 périodes de cours sans engagement, puis 25 francs (prix 2011) la période.

Actions	Acteurs	Public cible	Financement de l'action				Commentaires
			Fédéral	Cantonal	Communal	Privé	
5.15. Français (Bâtiment et génie civil)	Fédération neuchâteloise des entrepreneurs (FNE)	Travailleurs étrangers occupés dans le secteur du bâtiment ou du génie civil.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	200 francs par mois à la charge des participants. Ces cours sont subventionnés par le Fonds social Paritaire (FONSOPAR).
5.16. Français (Hôtellerie et restauration)	Gastro Neuchâtel	Toute personne travaillant dans le secteur de l'Hôtellerie-Restauration.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	50 francs y compris support de cours.
5.17. Cours Français (FLE)	Université de Neuchâtel	Étudiants non-francophones du monde entier, détenteurs d'un baccalauréat ou titre équivalent. Cours universitaires pour détenteurs d'un baccalauréat ou titre équivalent.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
5.18. Cours de français des instituts privés	Ecole club Migros, Inlingua, Interlangues	Tout public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

ETAT DES LIEUX DU RAPPORT 08.017 "PRÉVENTION CONTRE L'ILLETTRISME"

1. Engagement d'un-e chargé-e de mission pour l'enseignement de la lecture

Etat: réalisé	Date: dès 2003	Entité: SEO
---------------	----------------	-------------

Le mandat du-de la chargé-e de mission est réparti en deux domaines:

1. Les mesures d'encouragement et de motivation à la lecture

Exemples:

- Actions cantonales de promotion de la lecture "101 bonnes raisons d'aimer lire".
- Mise en valeur de la littérature jeunesse: La Ribambelle, les "valises DECOUVERTE", club de lecture, site web: www.lireplus.ch.
- Participation aux projets d'écoles: "De ville en ville" à La Chaux-de-Fonds, semaine de la lecture à Marin, rencontres d'auteurs.
- Partenariats pour des projets de promotion de la lecture et d'écriture: Rêv'Oh Livre, Roman d'école, La Bataille des Livres, Semaine de la lecture du syndicat des enseignants romands.
- Soutien aux bibliothécaires scolaires: Projet Dégustalivre.

Les actions ponctuelles coordonnées par le-la chargé-e de mission sont décrites au point 12.

2. Enseignement de la lecture durant toute la scolarité obligatoire

Exemples:

- Introduction de nouvelles ressources pédagogiques pour l'enseignement de la lecture: Lector & Lectrix (enseignement des stratégies de lecture en classe préprofessionnelle et terminale).
- Formation des enseignants: intervention en formation initiale, formation complémentaire -2+2 et dans l'offre annuelle de formation continue.
- Développement des nouvelles pratiques de lecture et d'écriture liées aux nouvelles technologies: livres numériques, enquêtes de lecture.

Le site www.lireplus.ch présente l'éventail des actions développées.

2. Augmentation du nombre de périodes dévolues à l'enseignement de la lecture et de l'écriture en "première année primaire" (3^e année)

Etat: réalisé	Période: 2002 – 2013	Entité: SEO
---------------	----------------------	-------------

La grille horaire de la 3^e année a augmenté d'une période en français en 2005 puis de 4 dès 2012. Actuellement, les élèves bénéficient de 11 périodes hebdomadaires de français. Pour les cycles 1 et 2, la grille horaire a augmenté notamment en faveur de l'enseignement du français de la façon suivante:

Périodes d'enseignement du français	En 1 ^{ère} année	En 2 ^e année	En 3 ^e année	En 4 ^e année	En 5 ^e année	En 6 ^e année	En 7 ^e année	En 8 ^e année
Situation 2008	2	5	7	10	8	9	9	6
Dès 2013	4	5	11	11	9	9	9	7
Augmentation	+2		+4	+1	+1			+1

Cette augmentation de 9 périodes d'enseignement du français rentre dans le cadre des travaux d'adaptation de la grille horaire liés à HarmoS dont le coût financier global pour l'ensemble des périodes s'élève à 2.300.000 francs à la charge des communes et 1.900.000 francs à celle de l'Etat.

3. Achat de moyens d'enseignement de la lecture

Etat: réalisé	Période: 2002-2007	Entité: SEO
---------------	--------------------	-------------

D'ici 2015, les moyens d'enseignement du français seront renouvelés sur toute la scolarité obligatoire. Le site RPN.ch consacre une page pour l'enseignement du français à l'école obligatoire: www.rpn.ch/l1.

4. Séances d'information à "l'école enfantine" autour de l'entrée dans l'écrit

Etat: réalisé	Période: 2006-2007	Entité: SEO
---------------	--------------------	-------------

Dans le cadre de l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement "Lire, dire, écrire au cycle 1" en 1^{ère} et 2^e années, une formation des enseignants est en cours et poursuit la sensibilisation réalisée en 2006-2007.

5. Cours de langue pour les élèves allophones de "l'école enfantine"

Etat: réalisé	Période: dès 2006	Entité: SEO
---------------	-------------------	-------------

Ce projet se poursuit dans le cadre du concept cantonal en matière de pédagogie spécialisée. La HEP-BEJUNE organise une formation continue intitulée "Enseigner en milieu interculturel". Les enseignants acquièrent des outils pédagogiques pour favoriser l'intégration des élèves migrants et l'apprentissage du français, langue de l'école.

6. Accès à l'outil informatique

Etat: réalisé	Période: dès 2001	Entité: SEO/OISO
---------------	-------------------	------------------

Actuellement, toutes les écoles sont équipées de matériel donnant l'accès à l'outil informatique. L'office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO) suit et promeut avec attention le développement des nouvelles technologies. Par exemple, l'usage des tablettes numériques a fait l'objet d'expérimentations tant dans l'enseignement ordinaire que dans l'enseignement spécialisé (<http://blogs.rpn.ch/oiso/tag/tablette/>).

7. Edition de guides pour les parents et les milieux concernés par la petite enfance

Etat: réalisé	Période: dès 2009	Entité: SEO
---------------	-------------------	-------------

- Dépliant et Film "Apprendre à lire à l'école".
- Projet "11 bonnes raisons de lire avec son enfant".

Pour la petite enfance, du matériel est édité par d'autres organismes:

- Brochure "Tout commence à l'âge du biberon", association Prévention contre l'illettrisme au préscolaire (PIP).
- Projet national "Né pour lire", Fondation Bibliomédia et l'Institut suisse Jeunesse et Médias (ISJM).
- Brochure "Bibliographie de référence" des structures d'accueil préscolaire communales de la ville de Neuchâtel.

8. Formation des éducateurs de la petite enfance

Etat: en cours de réalisation	Période: dès 2008	Entité: CIFOM/EPC
-------------------------------	-------------------	-------------------

- L'éveil à la lecture est intégré au cursus de formation des étudiants.

9. Reconnaissance du statut de la lecture et de l'écriture à "l'école infantine"

Etat: réalisé	Période: dès 2011	Entité: SEO
---------------	-------------------	-------------

L'introduction du Plan d'études romand (PER: www.plandetudes.ch) permet d'ancrer durablement la lecture et l'écriture dès l'entrée à l'école obligatoire. Des progressions d'apprentissage dans le domaine de la lecture et de l'écriture sont décrites dans le but de développer des compétences dès l'âge de 4 ans.

10. Promotion de l'action "La Ribambelle" à "l'école infantine"

Etat: réalisé	Période: dès 2009	Entité: SEO
---------------	-------------------	-------------

Toutes les classes de 1^{ère} et 2^e années du canton bénéficient de La Ribambelle. Ainsi, chaque année 3600 élèves bénéficient de ces "bibliothèques ambulantes" qui sillonnent le canton de classe en classe. Les parents participent à une rencontre portes ouvertes durant laquelle les familles expérimentent le plaisir de lire dans la langue de l'école ou dans leur propre langue.

11. Achat ou création de logiciels pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture

Etat: réalisé	Période: dès 2008	Entité: SEO/OISO
---------------	-------------------	------------------

- Logiciels Mémot, Lectramini, iclasse.
- Création de ressources pédagogiques pour les nouveaux moyens d'enseignement du français disponibles sur le portail pédagogique www.RPN.ch.
- Les enquêtes de lecture développées par la chargée de mission avec la collaboration de l'OISO et de la HEP-BEJUNE donnent une nouvelle place à l'informatique dans le dispositif didactique. L'enquête informatisée permet de garder des traces de la compréhension des élèves.

12. Actions ponctuelles d'encouragement à la lecture et à l'écriture

Etat: réalisé	Période: dès 2008	Entité: SEO
---------------	-------------------	-------------

Chaque année, de nombreuses actions sont proposées aux enseignants: 101 bonnes raisons d'aimer lire, Rêv'Oh Livre, La Bataille des Livres, Dégustalivre.

De 2008 à 2012, 500 classes ont bénéficié d'actions ponctuelles coordonnées par le-la chargé-e de mission pour l'enseignement de la lecture. Ainsi, environ 10.000 élèves ont participé à des activités qui motivent à la lecture et à l'écriture.

Actuellement, le SEO réoriente les actions d'encouragement à la lecture au profit du renforcement de la collaboration Ecole-Bibliothèque dans les centres scolaires régionaux.

13. Octroi d'une subvention annuelle à l'Association Lire et Écrire

Etat: réalisé	Période: dès 2009	Entité: SFPO
---------------	-------------------	--------------

La subvention a permis de financer une partie des actions de sensibilisation menées par l'association telles que des annonces dans les médias (radio, télévision et journaux) ou encore la publication de nouveaux dépliants. Lire et Écrire rencontre les organismes et les entreprises afin de présenter la problématique de l'illettrisme. A terme, l'association cherche à réunir suffisamment de fonds pour pouvoir rétribuer une personne chargée de la prévention et de la sensibilisation. Les activités de l'association se poursuivent tant pour la formation que pour la sensibilisation. Un plan de travail est réalisé chaque année et peut être consulté, tout comme le rapport d'activités, sur le site web de l'association.

14. Formation initiale et continue des enseignants

Etat: en cours de réalisation	Période: dès 2009	Entité: SEO
-------------------------------	-------------------	-------------

Le référentiel de compétences de la HEP-BEJUNE a été revu en profondeur. En didactique du français, les plans-cadres (plan d'études) qui en découlent placent la lecture et l'écriture au cœur des apprentissages des étudiants. Les axes suivants sont développés:

- Fonctionnement de la langue. Enjeux des finalités du plan d'études et des moyens d'enseignement;
- Fonctionnement de la langue, genres textuels et fonctions du langage dans l'acte d'enseignement;
- Lecture et compréhension de l'écrit;
- Écrire et lire les différents genres de textes.

De plus, durant les cours des sciences de l'éducation, les problématiques liées aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers (dyslexie, dysphasie...) donnent les connaissances et une base pratique pour mettre en œuvre la différenciation dans l'enseignement.

Les associations Lire et Écrire et PIP ont participé à plusieurs reprises à la semaine de la lecture HEP-BEJUNE (Formation primaire). L'illettrisme est également une notion traitée en didactique du français (Formation secondaire).

Le catalogue de la formation continue des enseignants offre une large palette de cours dans le domaine de la lecture. Voici quelques exemples:

- Formation en ligne mise sur pied avec la collaboration de l'association Dyslexie Suisse romande.
- Rencontres d'intervision organisées par l'office de l'enseignement spécialisé (OES) permettant aux enseignants d'acquérir des outils pédagogiques pour accompagner les enfants dyslexiques, dysorthographiques ou dysphasiques.

L'introduction de ressources pédagogiques telles que Lector & Lectrix (enseignement des stratégies de lecture en section préprofessionnelle) a été couplée d'actes de formation pour les enseignants.

15. Amélioration de la lisibilité des textes officiels de l'administration cantonale

Etat: réalisé	Période: dès 2003	Entité: Chancellerie
---------------	-------------------	----------------------

Remarques:

Un guide pratique pour la conception des formulaires administratifs a été publié et répond partiellement à cette mesure. Améliorer l'ensemble des textes officiels serait un projet d'envergure qui demanderait des ressources financières supplémentaires non attribuées à la chancellerie.

GLOSSAIRE

ADSR	Association Dyslexie Suisse Romande
BASS	Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale
CEFNA	Alliance des centres de formation professionnelle du canton de Neuchâtel
CIFC	Conférence intercantonale de la formation continue
CIFOM	Centre interrégional de formation des montagnes neuchâteloises
CNIP	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle
COSM	Service de la cohésion multiculturelle
CPLN	Centre professionnel du Littoral neuchâtelois
DEF	Département de l'éducation et de la famille
CIFOM-EPC	Ecole Pierre Coullery
FBA	Réseau Formation de base des adultes
FNE	Fédération neuchâteloise des entrepreneurs
FONSOPAR	Fonds social paritaire
FSEA	Fédération suisse pour la formation continue
HEP-BEJUNE	Haute école pédagogique – Berne, Jura, Neuchâtel
IDP	Intégration dans le domaine préscolaire
ISJM	Institut Suisse Jeunesse et Médias
JM.AROLE	Association romande de littérature pour la jeunesse
LSAJ	Loi cantonale sur le soutien aux activités de jeunesse extra-scolaires
ODM	Office fédéral des migrations
OES	Office de l'enseignement spécialisé
OISO	Office de l'informatique scolaire et de l'organisation
ORP	Office régional de placement
PER	Plan d'études romand
PIC	Programme d'intégration cantonal
PIP	Association Prévention de l'illettrisme au préscolaire

RPN	Réseau pédagogique neuchâtelois
SCNE	Service de la culture
SEMP	Service de l'emploi
SEO	Service de l'enseignement obligatoire
SER	Syndicat des enseignants romands
SFPO	Service des formations postobligatoires et de l'orientation
SMIG	Service des migrations
SPAJ	Service de protection de l'adulte et de la jeunesse
UniNE	Université de Neuchâtel

TABLE DES MATIERES

<i>RESUME</i>	1
1. INTRODUCTION	1
1.1. Place de la lecture et de l'écriture dans notre société.....	3
1.2. Précarité de l'accès à l'écrit.....	4
1.3. La conquête de l'écrit.....	5
2. ENGAGEMENT DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	6
2.1. Confédération.....	6
2.2. Cantons.....	7
2.3. Canton de Neuchâtel.....	7
2.4. Communes.....	10
3. REPONSE AU POSTULAT 08.164 "ACTIONS DE PREVENTION CONTRE L'ILLETTRISME"	11
3.1. Premier axe.....	11
3.2. Deuxième axe.....	13
3.3. Troisième axe.....	14
3.4. Quatrième axe.....	15
3.5. Cinquième axe.....	16
3.6. Sixième axe.....	16
3.7. Septième axe.....	18
4. CONSEQUENCES FINANCIERES	18
5. REFORME DE L'ETAT	18
6. CALENDRIER	18
7. CONCLUSION	19
 ANNEXES	
Annexe 1: Répertoire d'actions favorisant l'accès à l'écrit dans le canton de Neuchâtel.....	20
Annexe 2: Etat des lieux du rapport 08.017 "Prévention contre l'illettrisme".....	31
Annexe 3: Glossaire.....	36